

GUYANE PROMOTION SANTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

AU 31/12/2025

GUYANE PROMOTION SANTE

4 Rue Felix Eboué
97300 CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GUYANE PROMOTION SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne, l'exhaustivité des subventions d'exploitations, l'évaluation des fonds dédiés ? des produits constatés d'avance ainsi que de la masse salariale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rémire-Montjoly, le 02/09/2026

Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONSULTANT

Luc BELLYNCK
Président



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	31 466	31 466		5 950
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	193 978	161 290	32 688	26 783
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 430		3 430	3 430
Total II		228 873	192 755	36 118	36 163
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes	691		691	4 616
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 675		27 675	9 059
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 517 640		2 517 640	2 893 757
	Charges constatées d'avance	8 741		8 741	12 951
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	260 510		260 510	834 848
Total III		2 815 256		2 815 256	3 755 232
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		3 044 129	192 755	2 851 374	3 791 395

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	495 049	443 381
	Excédent ou déficit de l'exercice	(40 174)	51 668
	Situation nette (sous-total)	454 875	495 049
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		5 950
	Provisions réglementées		
	Total I	454 875	500 999
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	204 224	239 905
	Total III	204 224	239 905
Provisions	Provisions pour risques	20 625	
	Provisions pour charges		
	Total IV	20 625	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 710	15 693
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	113 070	153 851
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	994	594
	Produits constatés d'avance	2 036 876	2 880 353
	Total V	2 171 650	3 050 491
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	2 851 374	3 791 395

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 321	6 578
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	44 676	54 341
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 137 684	1 146 890
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 121
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	239 905	68 410
	Autres produits	187	5
	Total des produits d'exploitation	1 425 773	1 284 346
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	258 467	221 490
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 789	11 063
	Salaires	703 907	626 900
	Cotisations sociales	246 160	214 679
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	20 782	25 798
	Dotation aux provisions		
RESULTAT D'EXPLOITATION	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	204 224	141 306
	Autres charges	739	10
	Total des charges d'exploitation	1 447 069	1 241 245
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(21 295)	43 101

Accentus

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(21 295)	43 101
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 747	2 358
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 747	2 358
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 747	2 358
RESULTAT COURANT avant impôts		(19 548)	45 459
	Produits exceptionnels		6 209
	Charges exceptionnelles	20 625	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(20 625)	6 209
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 427 521	1 292 913
TOTAL DES CHARGES		1 467 694	1 241 245
EXCEDENT ou DEFICIT		(40 174)	51 668
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 851 374** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 427 521** euros
 - un total charges de **1 467 694** euros
 - dégage un résultat de **-40 174** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association GUYANE PROMOTION SANTE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.


Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité :

L'association GUYANE PROMO SANTE vise à être un acteur de la politique de promotion et d'éducation pour la santé par et pour les professionnels du secteur sanitaire et social et de tout acteur assurant une action de prévention et d'éducation à la santé.

Elle met en oeuvre un centre de ressources support à toute action de promotion de la santé en Guyane qui vise à améliorer la qualité des programmes et des actions d'éducation pour la santé mises en place localement.

Elle met à disposition des ressources humaines afin d'organiser des services, des outils, des lieux d'échanges et des lieux de construction en commun ou de coordination.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 851 374 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 427 521 euros** et un total **charges** de **1 467 694 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-40 174 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture :

Aucun élément significatif de l'exercice ou postérieur à l'exercice n'est à signaler.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément aux règlements ANC 2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG.


Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, indiquer la rémunération brute sur 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants et bénévoles reviendrait à donner une information nominative compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure. Pour des raisons de confidentialité, cette rémunération n'est pas communiquée.

Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est réglementée par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au PCG.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel de celui-ci, le résultat positif est appelé "excédent" et le résultat négatif "déficit". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être par un tiers financeur. Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

La notion de projet défini aux deux conditions suivantes :

- participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Modalités de mise en œuvre :

Pour apprécier si le tiers qui apporte les ressources les consacre à un projet défini, plusieurs situations peuvent se présenter :

1) Si le projet a été précisé dès l'appel public à la générosité et préalablement à l'acte de générosité et si le projet correspond aux critères d'un projet défini, le schéma comptable des fonds dédiés est utilisé.

Accentys

Audit Consultant RC 414 119 206

Centre d'Affaire Dillon Express

Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE

☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2) Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice. A des fins de transparence vis-à-vis des donateurs, l'information portant sur un engagement de l'entité d'une utilisation particulière des fonds ainsi collectés est donnée dans l'annexe

EFFECTIF MOYEN AU 31-12-2025

	31/12/25
Femme	11
Homme	2
Total	13

Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 8 556 €

Engagements hors bilan 31-12-2025

La provision pour indemnité de retraite et avantages similaires évaluée selon la norme IAS 19.

Ce tableau présente le montant des engagements de votre entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, en tenant compte des charges sociales paramétrées en cas de départ à l'initiative du salarié ou de la contribution patronale spécifique de 30% (taxe spéciale de 50% avant 2023) en cas de mise à la retraite. Conformément au Code du commerce, le montant de ces engagements doit figurer chaque année en annexe du bilan de votre entreprise.

Dette actuarielle : 7 508 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux actualisation : 3.55 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Table de mortalité utilisée : INSEE 2014-2016


Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Changement de réglementation comptable :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées (*à adapter si nécessaire*) :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	469.37 €
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5950,07 €
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649... Remboursements de formations	19 570,17 €
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	0,00 €
791... Transferts de charges	7587.. Indemnités d'assurance	0,00 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

d'exploitation (remboursements d'assurances)		
---	--	--

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Accentys
Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	31 466					31 466
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 466					31 466
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	56 239		2 193		800	57 632
	Matériel de transport	45 289					45 289
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	73 212		18 544		700	91 057
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	174 741		20 737		1 500	193 978
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 430					3 430
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 430					3 430
TOTAL		209 636		20 737		1 500	228 873

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	3	LINEA	25 516	5 950		31 466
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			25 516	5 950		31 466
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5	LINEA	44 261	4 840	800	48 301
	Matériel de transport	5	LINEA	40 677	4 270		44 947
	Matériel de bureau, mobilier	3	LINEA	63 019	5 723	700	68 042
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			147 957	14 832	1 500	161 290
TOTAL				173 473	20 782	1 500	192 755

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		20 625		20 625
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 625		20 625
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL		20 625		20 625
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			20 625		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 430	3 430	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	27 675	27 675	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	479	479	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 508 460	2 508 460	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	8 701	8 701	
	Charges constatées d'avance	8 741	8 741	
	TOTAL DES CREANCES	2 557 485	2 557 485	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 710	20 710		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	46 420	46 420		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 549	60 549		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 101	6 101		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	994	994		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 036 876	2 036 876		
	TOTAL DES DETTES	2 171 650	2 171 650		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	443 381	51 668			495 049
Excédent ou déficit de l'exercice	51 668	(51 668)		40 174	(40 174)
Situation nette	495 049			40 174	454 875
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 950			5 950	
Provisions réglementées					
TOTAL	500 999			46 124	454 875

Accentys
Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjs ss dep.
Totalisation							

Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep.
Totalisation							

Accentys
Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d’Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	18 626			18 626
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	18 626			18 626
Quotes-parts virées au compte de résultat	12 676	5 950		18 626

Accentys
Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			8 741
GRENKE		8 741	
DIGITOM			
ASI PAREFEU			
DIGITFORMA			
AIR B&B			
GFA			
GRENKE			
ASI DIVERS			
GMF			
LOGICIELS DIVERS			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 741

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 036 876
CPOM 2024 / 2027		1 896 876	
ARS PRSE		140 000	
ADEME			
DEAAF			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 036 876

GUYANE PROMOTION SANTE : Suivi des subventions - 2025

Financier	Convention	Date convention	Montant Convention	Subventions restant à recevoir sur exercices antérieurs	Subvention accordée sur exercice 2025	Montant subventions encaissées sur exercice 2025	Fonds dédiés au 01/01/2024	Produits constatés d'avance N-1	Utilisation en cours d'exercice		Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds dédiés au 31/12/2025	Produits constatés d'avance	Montant subventions à recevoir au 31/12/2025
				(comptes 441 à l'ouverture)			(compte 194 à l'ouverture)	(compte 487)	Sur fonds dédiés (compte 7894)	Sur subventions enregistrées dans l'exercice (compte 74)				
ARS	CPOM 2023	12/06/2023	4 734 599	2 832 353		467 739	36 241	2 832 353	36 241,0	935 477,0			1 896 876	2 364 615
ARS	EVAS RH 2023/24 ANCIEN CPOM	01/08/2023					49 691		49 691,0					
ARS	EVAS OUT 2023 ANCIEN CPOM	01/08/2023					11 141		11 141,0					
PJJ	Addictions DU Ados 2016	22/03/2017	45 000				1 526		1 526,0					
ARS	AVENANT 1 CPOM 2023 - 2027	12/11/2024	170 000	30 000			140 000	30 000			104 224	104 224		30 000
CAF	EVS 2024		27 020	9 682		9 682			140 000	30 000				-
CACL	QUARTIER PILOT SANTE ENVIRONNEMENT	08/07/2024	4 000	800		800								-
ADEME	Animation d'ateliers économie circulaire dans un appartement pédagogique à la cité Jacarandas	25/11/2024	15 000	12 750				14 000		14 000				12 750
MARIE DE CAYENNE	CONTRAT DE VILLE - INCLUSION SOCIAL	28/06/2024	1 500	300										300
PREFET DE GUYANE	INCLUSION SOCIAL	20/06/2024	3 000	-			653		653					-
MARIE DE CAYENNE	SANTE ENVIRONNEMENT	21/06/2024	1 500	300			653		653					300
DEAAF	PROGRAMME REGIONAL DE L'ALIMENTATION	28/07/2024	6 000	2 400				4 000		4 000				2 400
ASP	Aide apprenti			1 000										
MAIRIE DE CAYENNE	SANTE ENVIRONNEMENT	14/10/2025	1 500		1 500					1 500				1 500
PREFET DE GUYANE	SANTE ENVIRONNEMENT	14/10/2025	3 500		3 500	3 500				3 500				-
MAIRIE DE CAYENNE	INCLUSION SOCIAL	17/09/2025	1 500		1 500	1 200				1 500				300
PREFET DE GUYANE	INCLUSION SOCIAL	17/09/2025	3 000		3 000	3 000				3 000				-
CACL	SANTE ENVIRONNEMENT	12/11/2025	4 000	-	4 000					4 000				4 000
CTG	PRSE	10/12/2025	70 000	-	70 000	-	-	-	-	-			70 000	70 000
DGTM	PRSE	20/10/2025	70 000		70 000	56 000				-	-	-	70 000	14 000
CAF	EVS 2025		27 650		27 650	19 355				27 650				8 295
ARS	AVENANT 2		100 000		100 000	100 000				100 000	100 000	100 000		-
	FONJEP 2025		7 107		7 107	7 107				7 107				-
Total			5 295 877	2 889 585	288 257	668 383	239 905	2 880 353	239 905	1 131 734	204 224	204 224	2 036 876	2 508 460


 Audit Consultant RC 414 119 206
 Centre d'Affaire Dillon Express
 Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
 ☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16